

paraissent qu'à la réunion générale et mensuelle ou semi-mensuelle. Naturellement, ces derniers ne sont pas éligibles aux charges, ni au conseil, tout en étant électeurs. Ce sont des collaborateurs éventuels, moins au courant et moins bien préparés que les autres membres, mais qui peuvent rendre de réels services à l'occasion. Cependant, comme les queues de comètes, tout lumineuses qu'elles soient, restent néanmoins des queues, l'A. C. J. C. n'a jamais favorisé les cercles à trop longues queues : elle a toujours insisté pour que *tous* les membres suivent les réunions d'étude et y prennent une part active.

Quant à l'exclusion du sport et des amusements, elle n'est pas du tout aussi formelle qu'on semble le croire, car de fait elle n'existe pas. L'A. C. J. C. n'exclut rien de ce qui peut servir à la formation totale, intégrale, de ses membres, mais elle ne veut pas que l'accessoire détrône le principal. C'est pourquoi notre aumônier général écrivait, l'année dernière : « On devine que les amusements ne sont pas exclus du programme ; mais on fait en sorte qu'ils ne deviennent pas l'unique ou la plus absorbante préoccupation des membres. » (Cf. *LE SEMEUR*, février 1918, page 142.) C'est aussi dans le même sens qu'il faut entendre la parole attribuée à un homme de haute autorité, à savoir « que l'introduction du sport dans l'A. C. J. C. la conduirait infailliblement et à brève échéance à sa ruine. » (Cf. *La Vie nouvelle*, février 1919, page 38.) Ayant le souci de la formation véritable et instruite par une expérience répétée, l'A. C. J. C. ne veut pas que ses cercles se laissent envahir et dominer par l'emballlement sportif. Chaque chose à sa place. L'emploi des moyens surnaturels et des moyens intellectuels doit prévaloir, parce qu'il faut songer à l'âme des jeunes gens, avant de s'occuper de leur corps d'une façon trop exclusive ; l'emploi des moyens sportifs n'arrive qu'en troisième lieu et il doit continuer de rester à son rang.

Quand donc tout ce petit monde du cercle sera assez nombreux et s'entendra bien, on pourra songer à faire du travail collectif : ce sera une petite enquête locale sur ceci ou cela (salaires, épargne, hygiène, conditions de travail, coût de la vie, etc.) ; ce sera encore la randonnée d'une *guignolée* pour une œuvre charitable, etc. Bientôt on sentira le besoin d'établir des commissions temporaires ou permanentes pour s'occuper de telle question, pour diriger telle entreprise : section des intérêts du français, des concerts et séances dramatiques, des jeux et amusements, etc. Chaque commission sera présidée par un membre du conseil, qui s'adjoindra, parmi ceux qui ont le goût et le temps de se spécialiser, les membres de toutes classes pouvant l'aider efficacement.